

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

- Repenser les aménagements des cours d'eau
 - ✦ Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques.
 - ↪ Le SAGE évalue le taux d'étagement des masses d'eau du territoire en particulier pour identifier les masses d'eau présentant des dysfonctionnements hydromorphologiques → remettant en cause l'atteinte du bon état.
 - ↪ Il fixe un objectif chiffré et daté de réduction du taux d'étagement et suit son évolution.
 - ↪ Des modalités de suivi long terme des impacts des travaux peuvent être définies dans le cadre de suivi des milieux prévu dans le SAGE et les CT.
- **L'état des lieux de chaque contrat = très bon recensement des ouvrages.**
- **Objectif chiffré à définir ainsi que les modalités de suivi.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Repenser les aménagements des cours d'eau

♦ Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques.

↪ Lorsque le bon état dépend du bon fonctionnement de l'espace de mobilité du CE, les SAGE identifient les espaces de mobilité à préserver ou à restaurer et les principes d'actions à mettre en œuvre pour une bonne gestion.

↪ Le SAGE peut proposer au préfet les servitudes d'utilité publique qu'il lui semble nécessaire d'instituer pour le préserver (protection ou suppression).

- **La Loire est identifiée comme potentiellement concernée par cet enjeu.**
- **Existence d'ores et déjà du programme de rééquilibrage de la Loire en amont de Nantes → voir pour l'ensemble du CE ? Besoin de servitude ?**
- **Est-ce que cet enjeu est pertinent sur d'autres cours d'eau?**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Réduire la pollution par les nitrates

- Adapter ou supprimer la disposition QE14 du PAGD / objectif long terme fixé à Montjean/Loire et aux objectifs fixés sur les grands affluents.
 - ♦ Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux.
 - ↳ Le SAGE peut proposer au préfet les linéaires de CE concernés par des dispositifs végétalisés pérennes ou la largeur minimale de ces dispositifs.
- Choix de la CLE d'investir la question.

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Réduire la pollution organique et bactériologique

‣ Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes.

↪ Le SAGE peut identifier les zones à enjeu environnemental pour lesquelles le poids de l'assainissement non collectif compte parmi les sources de pollutions suffisamment significatives pour dégrader la qualité des masses d'eau.

↪ Dans ces zones les collectivités devront identifier sous 4 ans les travaux à réaliser.

- **Choix de la CLE d'investir la question, peut être pertinent sur les rejets estuariens et littoraux/ zones de baignade, pêche et plages.**
- **Actualisation de la disposition QE3 du PGD après un bilan des diagnostics réalisés par les SPANCS.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

◆ Réduire l'utilisation des pesticides.

↳ Dans les bassin versant où les pesticides sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des ME (captages prioritaires, masses d'eau souterraines en état chimique médiocre /pesticides, masse d'eau de surface en état écologique moins que bon à cause des pesticides) identifiés dans l'état des lieux du SAGE, le SAGE comporte un plan d'actions (orientations, dispositions et actions + calendriers) visant à réduire ce risque en lien avec Ecophyto et programmes de développement rural.

↳ Concerne les usages agricoles et non agricoles.

- **A définir suite à l'actualisation de l'état des lieux du SAGE.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser les prélèvements d'eau

‣ Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau.

↳ Les SAGE peuvent prévoir la création de points nodaux sur leur territoire.

• Voir si nécessaire à l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du SAGE.

↳ Les objectifs des points nodaux peuvent être ajustés par la réalisation d'une étude HMUC validée par la CLE.

• Voir si nécessaire à l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du SAGE notamment sur les bassins côtiers.

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser les prélèvements d'eau

- ⚡ Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau.

- ↳ Programme d'économie d'eau obligatoire pour les SAGE en ZRE et recommandé pour les autres.

- **Voir si nécessaire à l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du SAGE ou si volonté de la CLE, le territoire du SAGE n'est pas en ZRE.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser les prélèvements d'eau

- ◆ Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage
 - ↪ La CLE peut proposer en fonction des caractéristiques hydrologiques une période de référence pour les prélèvements différente de celle du SDAGE (1^{er} avril au 31 octobre).

- **Voir si nécessaire à l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du SAGE.**

- ↪ Le SAGE (non concerné par un classement ZRE) peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période d'étiage après réalisation d'une étude HMUC.

- **Le SAGE Estuaire de la Loire est concerné par cette disposition. Voir si la CLE investit la question suite à l'actualisation de l'état des lieux.**
- **Voir si besoin de consolidation de l'article 13.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser les prélèvements d'eau

- ◆ Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal.
 - ↪ Si création de réserves autres que substitution, le SAGE peut adapter les conditions de remplissage suite à la réalisation d'une étude HMUC.

- **Voir si la CLE investit la question suite à l'actualisation de l'état des lieux, peut être pertinent sur seulement quelques bassins.**
- **Actualisation des dispositions GQ5 et GQ6.**

➤ Nappe en NAEP

- ◆ Réserver certaines ressources à l'eau potable.
 - ↪ Nappe de Campbon identifiée.
 - ↪ Elaboration de schéma de gestion pour les prélèvements autres que AEP peuvent être élaborés.

- **Voir si la CLE investit la question suite à l'actualisation de l'état des lieux - nappe de Campbon déjà identifiée dans le SAGE .**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Maitriser les prélèvements d'eau

◆ Gérer la crise

↪ Sur les points nodaux définissant un DSA et DCR complétés par le SAGE idem si points nodaux définis en marais par le SAGE, un plan de gestion de crise peut être élaboré.

- **Voir si la CLE investit la question suite à l'actualisation de l'état des lieux, deux points nodaux sur la Loire et l'Erdre sont concernés.**

↪ Des restrictions d'usages peuvent être définis sur ces points.

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Préserver les zones humides

◆ Préserver les zones humides pour préserver leur fonctionnalités

↪ Les CLE identifient les principes d'actions à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des ZH (programmes contractuels, outils réglementaires, outils fiscaux etc..).

- **Le SAGE et le acteurs du territoire ont déjà bien investit la problématique → à conforter dans le SAGE révisé – Préciser la QM5 du PAGD sur les objectifs protection et gestion, QM8, 9 et 10 sur les principes d'actions.**
- **Etudier la possibilité d'un plan d'actions de reconquête des ZH.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Préserver les zones humides

◆ Préserver les grands marais littoraux

↪ Les SAGE établissent les zonages des marais rétro-littoraux et délimitent à l'intérieur des entités hydrauliques homogènes et positionnent les ouvrages hydrauliques de régulation.

↪ Un plan de gestion durable est établi et mis en œuvre pour satisfaire d'éventuels objectifs de restauration de la continuité notamment pour l'anguille.

- **Les données existent → le CLE doit finaliser le travail de zonage et définir son plan de gestion en cohérence avec les contrats en cours**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Préserver la biodiversité aquatique

‣ Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats

↪ Les SAGE peuvent définir des objectifs et mesures de préservation et de restauration des habitats aquatiques et de leur diversité.

↪ Les SAGE peuvent définir des objectifs spécifiques de qualité d'eau plus ambitieux que le bon état notamment pour l'oxygène et les nutriments (développement et reproduction des juvéniles de saumon et espèces patrimoniales des réservoirs biologiques).

- **Voir si la CLE investit la question suite à l'actualisation de l'état des lieux notamment sur l'axe estuarien.**

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

- Préserver le littoral (cf présentation en CLE)

Fiche de lecture compatibilité SAGE/SDAGE

➤ Préserver les têtes de bassin versant

◆ Restaurer et préserve les têtes de bassin versant

- ↪ Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des têtes de bassin versant.
- ↪ Les SAGE hiérarchisent les têtes de bassin versant et définissent des objectifs et principes de gestion adaptés.
- ↪ Ces objectifs sont déclinés en programme d'actions.

- **Travail initié en régie au SYLOA, inventaire réalisé et présenté au bureau de la CLE. Caractérisation et hiérarchisation en cours.**